



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation au Mali

Question au Gouvernement n° 4756

### Texte de la question

#### SITUATION AU MALI

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lassalle.

**M. Jean Lassalle.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Je tiens à rendre hommage au brigadier Alexandre Martin, 53e soldat français mort pour la France au Mali, (*Applaudissements sur tous les bancs*) et à l'ensemble de nos militaires engagés au Sahel.

Nos relations avec les autorités maliennes, déjà mauvaises, se sont dégradées ces derniers jours. La décision du gouvernement militaire d'expulser notre ambassadeur est un camouflet diplomatique pour la France. Monsieur le ministre, vous vous êtes limité à prendre note de cette décision et à ordonner le rappel de notre ambassadeur. Il ne peut s'agir ici d'une réponse à la hauteur de la gravité de la situation et de l'histoire.

Alors que nos militaires se battent et meurent depuis plus de dix ans au Sahel pour assurer notre sécurité et la stabilité de la région, la détérioration de la situation aurait dû nous alerter : expulsion de nos partenaires danois de la task force Takuba, expulsion de représentants au Mali de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au lieu de prendre les devants, vous avez été pris au dépourvu. Ce recul contribue à affaiblir notre position dans la région et dans le monde. Que restera-t-il de notre diplomatie au Mali après l'évacuation de notre ambassadeur ?

Notre stratégie à court et à moyen termes est en cause. *Quid* de la présence du groupe Wagner ? Comment empêcher la déstabilisation de toute la région ? La situation au Burkina Faso sonne une nouvelle alerte.

Monsieur le ministre, quelles réponses concrètes allez-vous apporter à cette crise diplomatique et militaire ? Il y va de la sécurité de toute la zone sahélienne et de notre crédibilité sur la scène internationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et sur quelques bancs du groupe UDI-I.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** J'étais ministre de la défense quand la décision a été prise d'envoyer nos soldats pour aider le Mali à garder son intégrité. J'ai le souvenir du premier mort, le chef de bataillon Boiteux ; vous avez évoqué le dernier mort, le brigadier Martin. Devant la ministre des armées et le Premier ministre, je voudrais dire toute mon émotion et marquer la reconnaissance que nous devons porter à l'armée française pour son action au Sahel. (*Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

Il ne faudrait pas que l'acte inopportun que vous avez évoqué fasse oublier les combats qu'ils ont menés avec les forces du G5 Sahel et qu'ils continuent de mener. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Encore récemment, les forces françaises ont mis hors d'action plusieurs dizaines de djihadistes.

Monsieur Lassalle, le combat contre le terrorisme se poursuivra au Sahel. Il se poursuivra aussi avec l'accord des autres pays de la région. Nous soutiendrons les pays côtiers du golfe de Guinée car la porosité des frontières permet aux groupes terroristes de pénétrer au nord de ces territoires. Notre volonté est intacte. Ce n'est pas un événement, dû à l'irresponsabilité - j'y insiste - et à l'illégitimité du gouvernement issu d'un coup d'État, qui enrayera notre lutte contre le terrorisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4756

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2022](#)